

Délibération n°197/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Date de convocation : 17 octobre 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 79
Date d'affichage : 17 octobre 2025

Nombre de présents : 52
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 59

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept octobre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WERA Patricia,.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, CARRÉ Michel (suppléante Mme WERA), CONTE Claude (suppléant M. VAN DAMME), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Desnoyers), PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger (pouvoir à Mme Michel), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Javon), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), WLODARCZYK Monique (suppléante Mme Gavillon), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, DA SILVA MOREIRA Paulo, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, JOURDAN Brice, MACCHIA Claude, MELLIN Solange, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, SANCHIS Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : COUET Micheline

OBJET : Augmentation de capital de la SEM Nièvre Energies

- Vu les dispositions de l'article L.1524- t du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la SEM Nièvre Énergies ;
- Après avoir rappelé :
 - Que la Communauté de communes de PUISAYE-FORTERRE détient une participation de cinquante (50) actions (soit 0,23% du capital et des droits de vote au capital de la société NIEVRE ENERGIES, société anonyme d'économie mixte locale au capital de deux millions cent quatre-vingt-huit mille euros (2 968 000 C€), dont le siège est à NEVERS (58000) 7, Place de la République, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 790.026.231 (ci-après, la « Société ») ;

Délibération n°197/2025

- Que la Communauté de communes de PUISAYE-FORTERRE dispose d'un (1) représentant au Conseil d'Administration de la Société ;
- Après avoir entendu le projet d'augmentation de capital de la Société d'une somme globale de TROIS MILLIONS CINQ MILLE EUROS (3 500 000 €) pour le porter de DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE HUIT MILLE EUROS (2 968 000,00 €) son montant actuel, à SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE HUIT MILLE EUROS (6 468 000,00 €) au moyen de la création au pair et de l'émission, de trente-cinq mille (35 000) actions ordinaires nouvelles à libérer :
- D'UNE PREMIÈRE PART, par la libération de l'apport de l'avance en compte courant de la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de HUIT CENT MILLE EUROS (800 000, 00 €) ;
- D'UNE SECONDE PART, par l'augmentation au capital du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, à concurrence de treize mille cinq cents (13 500) actions nouvelles, d'un apport en numéraire d'UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE D'EUROS (1 350 000, 00 €),
- D'UNE TROISIÈME PART, par l'entrée au capital de la Caisse des Dépôts et Consignations, à concurrence de dix mille (10 000) actions nouvelles, d'un apport en numéraire d'UN MILLION D'EUROS (1 000 000, 00 €),
- D'UNE QUATRIÈME PART, par l'entrée au capital du Crédit Agricole à concurrence de trois mille cinq cents (3 500) actions nouvelles, d'un apport en numéraire de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000, 00 €).
- Après avoir pris connaissance de l'effet de cette augmentation de capital telle qu'envisagée sur la participation détenue,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Finances,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (59 voix pour) :

- **CONSTATE l'intérêt pour la SEM Nièvre Energies en vue de lui permettre de financer son développement et sa croissance de procéder à ladite augmentation de capital qui aura pour effet à due concurrence de consolider ses capitaux propres ;**
- **DECIDE d'autoriser les représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM Nièvre Energies à voter en faveur de toutes résolutions ayant pour objet ou pour finalité de permettre la réalisation de ladite augmentation de capital selon les termes et conditions décrites et notamment d'autoriser au bénéfice des actionnaires nommément désignés, la suppression du droit préférentiel de souscription.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

